

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DDCT 39 / DGRI / DFA Convention de partenariat avec le Forum Civique Européen et Jeunes Européens dans le cadre du projet Initiatives Nouvelles pour la Citoyenneté Locale et Urbaine Des Européens INCLUDE.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le règlement (UE) n°1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif à l'établissement du programme « Droit, égalité et citoyenneté » ;

Vu le projet de délibération 2017 DDCT 180 / DGRI / DFA en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demander l'autorisation de signer la convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « INCLUDE »

Sur le rapport présenté par M. Hermano SANCHES RUIVO, au nom de la 7^{ème} Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention avec Jeunes Européens – France et Forum Civique Européen pour mener à bien le projet « INCLUDE », consacré à l'inclusion et à la participation citoyenne des européens de leur ville d'accueil et percevoir un financement européen.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 à 2020 et suivants, aux chapitres 011, 012 et 65 sous réserve des décisions de financement.

Article 3 : Une partie du financement européen correspondant à « INCLUDE » sera reversée aux associations partenaires, en suivant la distribution suivante : 83 481,40 euros aux Jeunes Européens-France et 41 960,00 euros au Forum Civique Européen.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO